

LA VIE QUOTIDIENNE À L'ABBAYE DE PORT-ROYAL

III. De Paris à Port-Royal des Champs

Vendredi 3 juillet 1665

Par Jean LESAULNIER

Extrait de la *Relation de captivité d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*

À l'été 1665, l'abbaye de Port-Royal traverse l'une de ses plus graves crises. Dans l'après-midi du 24 août de l'année précédente, une douzaine de religieuses de Port-Royal ont été enlevées du monastère du faubourg Saint-Jacques sur l'ordre de l'archevêque Hardouin de Péréfixe, leur supérieur : elles ont refusé de souscrire le formulaire de condamnation du théologien Jansénius, évêque d'Ypres, mort depuis 1638. Ces religieuses, au nombre desquelles figure l'ancienne abbesse Agnès Arnauld, ont été réparties dans différents couvents de la capitale et de Saint-Denis, et même, pour l'abbesse Madeleine de Ligny, dans une maison religieuse de Meaux, une ville dont son frère, Dominique de Ligny, est l'évêque.

À Port-Royal de Paris décapité, six visitandines prennent en main la direction du monastère. L'archevêque Péréfixe tente de faire signer les religieuses récalcitrantes de Paris et des Champs : quelques-unes se laissent convaincre, tandis que d'autres compagnes, les "non-signieuses", comme on les appellera, sont exilées, à leur tour, du faubourg Saint-Jacques. Pendant des mois, les envoyés de l'archevêque, – Bossuet, futur précepteur du Dauphin et futur évêque de Meaux, en fait partie –, essaieront de faire céder ces femmes : la plus tenace et la plus célèbre d'entre elles est la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, fille de Robert Arnauld d'Andilly, l'ancien courtisan devenu l'un des Solitaires de Port-Royal ; c'est aussi la nièce des mères Angélique et Agnès Arnauld, de l'évêque d'Angers Henri Arnauld, et du théologien Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, exclu de la Faculté de théologie depuis 1656.

C'est à Angélique de Saint-Jean que nous allons emprunter les pages qui suivent. Depuis le mois d'août 1664, cette religieuse que l'autorité ecclésiastique considère comme l'une des meneuses les plus virulentes de la contestation contre Péréfixe est recluse dans un couvent parisien des Annonciades. Le 28 novembre 1665, elle achève à Port-Royal des Champs la rédaction de sa « Relation de captivité », l'un des textes les plus beaux et les plus poignants de Port-Royal.

Que s'est-il passé ? Le 2 juillet 1665, à neuf heures du soir, Angélique de Saint-Jean reçoit la visite de la supérieure des Annonciades : « Ma mère, voilà une chose la plus surprenante du monde. Il y a présentement là-bas un aumônier de M. l'archevêque qui vous attend dans un carrosse et qui vient de me donner cette obéissance de M. l'archevêque pour vous faire partir tout présentement ». Il fallait donc quitter sans délai le couvent des Annonciades. Angélique réunit de manière fébrile quelques papiers : elle descend dans la cour de la maison, et, après s'être rendue dans l'église, elle salue ses compagnes. Le carrosse démarre, emportant l'aumônier, la religieuse et une femme « qu'il avait amenée pour [l']accompagner ». Peu après, l'ecclésiastique « fit arrêter le carrosse et descendit sans dire où il allait », écrit Angélique de Saint-Jean, qui devine qu'il va chercher une autre captive. Après trois quarts d'arrêt, « au milieu d'une grande place où il passait encore beaucoup de monde – il s'agit sans doute de la place Royale, aujourd'hui place des Vosges, proche des Annonciades –, la sœur Christine Briquet rejoint Angélique. « Le reste du chemin fut encore bien long. Nous étouffions de chaud dans un carrosse vitré et tout fermé [...], et la nuit s'obscurcissait de plus en plus, parce qu'on éteignait les chandelles sur les boutiques ».

Le monastère des Visitandines est alors plongé dans le silence : « Il fallut demeurer dans la rue près de demi-heure avant qu'on n'eût éveillé les religieuses du dehors et qu'elles eussent éveillé les religieuses au-dedans pour avoir la clef de la porte de la rue, qu'elles ne gardent pas la nuit ». La supérieure ne comprend pas : « Hélas, ma mère, lui dit Angélique de Saint-Jean, ce sont des prisonnières que l'on transfère d'une prison dans une autre ». Les sœurs de Port-Royal se retrouvent, en particulier la mère Agnès et Angélique-Thérèse, sœur d'Angélique de Saint-Jean, transportées de joie. « Il était plus de minuit, et ces mères savaient déjà qu'on nous ferait partir de bonne heure pour Port-Royal des Champs, de sorte qu'à peine avions-nous assez de temps pour nous reconnaître un peu. J'entretins la mère Agnès, peu de temps néanmoins, parce qu'il fallait la laisser se reposer, de

peur qu'elle ne fût trop fatiguée pour le voyage, si elle n'avait pas dormi » : elle était dans sa soixante-douzième année.

Les plus jeunes passent la fin de la nuit à se « conter leurs aventures », les « nouvelles de résurrection », les chutes et leurs regrets... Angélique prend encore le temps « de donner à [ses] amis la nouvelle de [sa] délivrance par un billet de [sa] main ». « Le jour vint bientôt ». Réveillées à la hâte, les sœurs sont invitées à visiter rapidement la maison et le jardin : il fallait quitter la Visitation et Paris...

Le dernier voyage de Paris à Port-Royal des Champs ¹

Nous n'avions pas fait encore grande promenade que nous entendîmes sonner très fort la cloche du tour, et aussitôt on nous vint dire qu'un aumônier de M. l'archevêque [de Paris] ² venait de sa part nous faire partir tout à l'heure, que le carrosse attendait et qu'on pressait beaucoup. Il n'était pas encore cinq heures et demie. La mère Agnès n'était pas levée ³. Elle se leva fort à la hâte et descendit aussitôt, car on ne donna pas seulement le loisir de dire adieu à personne qu'à celles qui nous accompagnaient. La mère supérieure nous contraignit pourtant à prendre quelque chose et nous avait préparé à déjeuner dans le réfectoire. On prit congé de part et d'autre avec toutes sortes de marques de charité et de civilité, et pour moi qui n'avais été que six heures avec ces bonnes mères, j'avais plus de remerciements à faire que toutes les autres, parce que j'y avais reçu que des caresses et des compliments et celles qui y avaient demeuré davantage avaient éprouvé de tout.

La mère Agnès monta donc en carrosses avec ses quatre filles et une tourière de Sainte-Marie, et l'aumônier de M. l'archevêque nous accompagnait à cheval. Nous commençâmes l'*Itinéraire* ⁴, et ensuite nous

¹ Extrait de la *Relation de captivité d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, avec une introduction de Louis Cognet, Paris Gallimard, 1654, 2^e édition, p. 268-278. Dans l'introduction qui suit, les citations d'Angélique de Saint-Jean sont extraites des p. 254-268.

² Il s'appelle Le Madre ou Le Masdre, comme Angélique de Saint-Jean le dit plus bas.

³ La mère Agnès de Saint-Paul Arnauld (1593-1671), abbesse de Port-Royal de 1636 à 1642 et de 1658 à 1661, fut l'âme de l'abbaye pendant de longues années. Elle fut enfermée à la Visitation Sainte-Marie du 26 août 1664 au 3 juillet 1665.

⁴ « « Prières rituelles qui doivent se réciter au début d'un voyage » (L. Cognet). Elles sont suivies de la récitation de l'office du matin, Prime.

dîmes Prime. Quand ces prières furent achevées, afin de nous fortifier d'un viatique dès l'entrée de notre voyage, je pris une petite bible en un volume que je portais avec moi et la présentai à la mère Agnès, qui l'ouvrit, pour voir ce qu'il plairait à Dieu de nous donner⁵. Voici ce qu'il nous dit par un de ces prophètes, qui avait peut-être vu en esprit dans le grand troupeau qui a été racheté du sang de son pasteur ; c'est Jérémie au chapitre 23^e de sa prophétie : *Vae pastoribus qui disperdunt et dilacerant gregem pascuae meae*⁶. Le passage est trop long pour le mettre ici en latin. Pourrait-on douter qu'il n'y eût de la Providence en de telles rencontres, et qui aurait pu faire le choix dans tout le Vieux et Nouveau Testament d'un passage qui pût s'appliquer plus à la lettre à tout ce qui s'est passé dans notre communauté et à l'occasion présente de notre retour ?

On y voit une communauté nombreuse, prévenue de toutes sortes de grâces de Dieu et d'instructions de la vérité, figurée par un troupeau nourri dans des pâturages de Dieu ; les pasteurs qui ont déchiré son union et détruit autant qu'ils ont pu son esprit et sa discipline y sont marqués par leur propre nom ; une partie de nous qui a été dispersée en plusieurs maisons et l'autre que l'on chassait ce jour-là de notre maison de Paris y sont distinguées clairement ; enfin il est impossible de marquer plus intelligemment et en des termes plus positifs la réunion que Dieu allait faire ce jour-là et notre retour en notre maison des Champs, où Dieu commençait à rassembler les restes de ce grand troupeau, c'est-à-dire toutes celles qui étaient échappées, par sa miséricorde, de tant de périls et de tentations, par la force de sa grâce, qui les avait rendues inébranlables, et aussi celles qui étaient tombées pour un temps sous la puissance des ennemis et qui avaient été arrachées d'entre leurs mains par le bras tout puissant de ce Bon Pasteur qui ne laisse périr aucune des brebis que son Père lui a données.

Il ne reste à vérifier de cette prophétie que ce qui regarde l'avenir, tout le passé et le présent étant accomplis devant nos yeux, *ut ex perceptione praesentium munerum firma sit expectatio futurorum*⁷, comme dit l'Église, rien n'étant plus capable d'affermir l'espérance que nous devons avoir que Dieu, à l'avenir, accomplira ses promesses et couronnera ses grâces en nous,

⁵ Port-Royal avait ainsi l'habitude d'ouvrir la Bible au hasard pour connaître les desseins de la Providence.

⁶ « Malheur aux pasteurs qui laissent périr et se disperser le troupeau de mon pâturage » : extrait du livre de Jérémie, 23, 1. Angélique de Saint-Jean reproduit, dans son manuscrit, tout le passage en français : il est supprimé ici en raison de sa longueur.

⁷ « Que la réception de ces dons présents nous soit une ferme espérance de ceux qui sont à venir » : traduction de L. Cognet, qui signale qu'il s'agit là d'un extrait « d'une oraison de la liturgie, après la prophétie du Samedi-Saint ».

que l'expérience que nous avons déjà faite, en tant de manières, du soin qu'il prend de nous et de la protection de sa grâce sur une famille religieuse qui ne veut chercher d'appui qu'en elle.

Nous n'avions pas fait trois quarts de lieue qu'on s'aperçut qu'il y avait un cheval déferré qui boitait. Il fallut pourtant aller jusqu'à Châtillon pour trouver un maréchal. Nous fûmes donc arrêtées durant cela assez de temps, mais ce qui retarda notre voyage avança notre joie, car, cependant, nos sœurs de Paris, qui étaient parties demi heure plus tard que nous, eurent le loisir de nous rejoindre. Quand nous aperçûmes le premier carrosse et tous ces habits blancs et ces croix rouges qui paraissaient de loin, on ne peut dire quel transport de joie ce fut aux unes et aux autres. Comme nous étions arrêtées, ce carrosse prit le devant et passa à douze ou quinze pas de nous, et tout ce que nous pûmes faire fut de nous saluer de loin, avec un cri de joie de part et d'autre, qui partait du fond du cœur : on ne le pouvait retenir.

Après ce carrosse, il en passa un autre, et encore un autre, jusques à cinq. Ils allaient si vite qu'on ne pouvait presque discerner sinon quelques-unes de celles qui étaient aux portières, et quelque envie qu'elles eussent, aussi bien que nous, qu'on les laissât approcher, M. Le Madre, qui escortait les prisonnières de M. de Paris, empêchait qu'on arrêtât et les fit toutes passer devant nous, excepté un dernier carrosse, qui faisait le sixième de nos sœurs et le septième en comptant le nôtre. Celui-là demeura toujours derrière et s'arrêta pour nous attendre, ce qui dura tout le long du chemin. Car, quoique nous eussions de très méchants chevaux qui n'allaient point et que cet autre carrosse eût souvent pu prendre le devant, il demeura toujours à faire l'arrière-garde et marchait et s'arrêtait tout comme nous, dont nous ne pouvions encore comprendre le mystère, parce que nous ne savions point ce qui était dedans.

Nous marchâmes toujours de file, ces sept carrosses les uns après les autres, ce qui faisait un fort beau cours, ou plutôt une procession admirable, car tout le monde y bénissait Dieu et y suivait la croix de Jésus-Christ, et nous ne pûmes nous rencontrer sinon au-deçà de Jouy, que, le chemin étant difficile, il fallut se défiler et s'arrêter un peu. Les carrosses approchèrent tout près du nôtre, et on se vit et se parla les uns aux autres un petit moment, mais que se pouvait-on dire, transportées de joie comme on était de se revoir ? Je ne sais à quoi comparer ce spectacle, que cette quantité de personnes qui se levaient toutes droites dans les carrosses, en tendant les mains et s'écriant de joie de voir la mère Agnès qu'on avait toutes menacées qu'elles ne verraient de leur vie, et de me voir parmi les autres, contre le peu d'espérance qu'elles avaient que je dusse être de ce voyage. Je pense que cela ressemblait un peu à la résurrection des morts, aussi bien que notre

captivité précédente avait ressemblé à leur sépulcre. Mais les premières paroles qu'on se pût dire intelligiblement après ces cris confus ne furent que des paroles d'actions de grâces, de la miséricorde que Dieu nous faisait de nous avoir soutenues dans la fermeté et la fidélité à sa vérité, et nous récompenser déjà de nos souffrances par la joie de notre réunion, qui, de toutes les consolations, était la plus grande que nous pussions désirer après ce que nous avons souffert d'une si cruelle séparation.

C'était encore un surcroît de joie à mesure que nous apercevions parmi nos sœurs celles que nous aimions davantage ou celles que nous appréhendions le plus qu'on eût voulu retenir à Paris ; et surtout quand je vis ma sœur Candide⁸ parmi les autres et encore ma sœur Anne-Gertrude⁹, je ne savais plus que dire à Dieu de ce triomphe de sa grâce, sinon les paroles du prophète : *Dicant qui redempti sunt a Domino, quos redemit de manu inimici et de regionibus congregavit eos*¹⁰, nous voyant les unes et les autres comblées de sa miséricorde, soit celles qu'il avait préservées, soit celles qu'il avait rachetées, que nous n'aurions pas pu séparément lui en rendre nos actions de grâces, s'il ne nous avait réunies pour lui chanter ensemble un cantique de bénédiction et de reconnaissance de ce que nous lui sommes toutes également redevables, puisque chacune est obligée de reconnaître qu'elle lui doit tout ce qu'elle a.

Nous avons presque oublié nos maux passés par cette réjouissance nouvelle, et à peine nous souvenions-nous que nous étions encore sous le joug qui, depuis un an, nous pesait si fort, mais nous le reprîmes bientôt. Car, ayant fait demander par la tourière que nous avions avec nous à un laquais qui accompagnait le carrosse inconnu qui nous avait toujours suivies, il répondit que c'était M. le grand vicaire¹¹, M. l'official¹² et un autre ecclésiastique, avec encore quelques religieuses. Cela nous rabattit un

⁸ Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf (vers 1607-1683), religieuse de l'abbaye de Maubuisson, puis de Port-Royal. En août 1664, elle est déportée vers un autre couvent, signe le Formulaire, puis rétracte sa signature. Elle mourra à Port-Royal des Champs.

⁹ Anne-Gertrude de Saint-Augustin Garnier (1594-1669), pensionnaire de Port-Royal en 1602, première novice de la jeune abbesse Angélique Arnauld ; elle sera professe en 1617. Elle mourra aux Champs.

¹⁰ Extrait du psaume 106, 2 : « Que ce soit là le cantique de ceux que le Seigneur a rachetés, qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi, et rassemblés de divers pays » (traduction de Le Maître de Sacy).

¹¹ Guillaume du Plessis de La Brunetière (1630-1702), vicaire général de Péréfixe en 1661, est un ecclésiastique commensal de Bossuet à Saint-Thomas du Louvre ; il sera évêque de Saintes de 1676 à sa mort.

¹² Nicolas Chéron, official de Bourges, puis de Paris, est d'abord regardé avec faveur par les religieuses de Port-Royal ; il meurt en 1692.

peu, car nous ne pouvions deviner à quelle fin pouvait tendre cette escorte et quelle commission pouvaient avoir des personnes que l'on ne fait pas d'ordinaire marcher pour rien. Nous ne savions si ce n'étaient point des religieuses de Sainte-Marie qu'ils vissent introduire et établir commissaires aux Champs, comme on avait fait à Paris, ou s'ils nous allaient prononcer quelque sentence d'excommunication. Enfin on ne pouvait que deviner, mais on jugeait trop que, marchant en équipage de prisonniers, on nous menait sans doute en prison, et que nous n'avions pas encore échappé à la rigueur de M. de Péréfixe, ce qui s'est trouvé vrai à la lettre, mais d'une autre manière qui n'aurait pas pu nous tomber dans l'esprit. Néanmoins, ce qu'avait dit le laquais, que M. l'official était avec M. le grand vicaire, se trouva faux : il n'y avait avec lui que M. Chamillard¹³ et M. du Saugey¹⁴, avec une de nos sœurs, M^{lle} de Montglat¹⁵, et une tourière de Sainte-Marie.

Nous achevâmes donc heureusement notre voyage, et arrivâmes toutes ensemble dans cette maison déserte et désolée, dont la solitude nous parut assez d'abord, n'ayant vu que deux de nos anciens domestiques venir au-devant de nous, au lieu de toutes les personnes que nous avions accoutumé d'y rencontrer quand nous arrivions autrefois en moindre compagnie¹⁶. Le son des cloches, les feux de joie n'y parurent point, comme jadis quand on y recevait la mère Angélique¹⁷, mais ce fut quelque chose de beaucoup plus beau de voir en un moment cette ancienne église se remplir de religieuses qui, par les couleurs mêmes de leurs habits, marquaient assez qu'elles venaient de blanchir leurs robes dans le sang de l'Agneau, dont leurs croix étaient encore teintes. Nous nous prosternâmes toutes ensemble à genoux aux pieds de ce Bon Pasteur qui rassemblait ses brebis dispersées. Lui seul vit les mouvements du cœur de chacune, et peut-être furent-ils tous semblables, mais je ne doute point que les anges ne vissent aussi avec joie une cérémonie si rare qui avait du rapport avec leurs

¹³ Michel Chamillard (1628-1695), docteur de Sorbonne, comme son frère Gaston (1618-1679), fut mal accepté par les religieuses de Port-Royal.

¹⁴ Du Saugey quittera Port-Royal des Champs en juin 1667, non sans avoir rencontré bien des difficultés avec les religieuses.

¹⁵ Anne-Victoire de Clermont de Monglat (vers 1647-1701), nièce de M^{me} d'Aumont, est élevée comme pensionnaire à Port-Royal de Paris, dès son âge de deux ans, avec sa sœur Cécile. Elle prend l'habit de novice en avril 1661, mais doit quitter l'abbaye, pour se réfugier à l'abbaye de Gif, où sa tante est prieure. Elle en deviendra l'abbesse en 1676 et le reste jusqu'à sa démission en 1681 (en raison de ses infirmités).

¹⁶ Allusion aux Solitaires retirés, depuis longtemps, aux Granges, dans la ferme qui surplombe l'abbaye.

¹⁷ La mère Angélique Arnauld (1591-1661) ne cessa, entre 1648 (date du rétablissement d'une communauté aux Champs) et 1661, d'aller et de venir entre les monastères.

solennités, parce que tout s’y passait dans le silence et dans une parfaite modestie. C’étaient trente-six victimes qui, ayant déjà été sacrifiées une fois comme leur divin modèle, venaient se rejoindre avec celles qui étaient restées en cette maison, et les autres qui devaient encore venir, afin que, ne faisant toutes ensemble qu’un pain sans levain, par la sincérité et la vérité qu’elles avaient conservées, elles pussent continuer d’offrir à Dieu, en d’autres manières, le sacrifice qu’elles avaient déjà offert, comme Jésus-Christ renouvelle sans cesse dans l’Eucharistie celui qu’il a offert sur la croix.

Qui eût vu, des yeux invisibles de la foi, cette extraordinaire procession, elle aurait peut-être ressemblé à une que je vis en songe il y a plus de deux ans. Je sais bien qu’il ne faut pas s’amuser aux songes en les prenant pour des prédictions, mais il y en a que j’aime parce qu’ils forment d’agréables comparaisons, et celle-ci y est toute juste. Je croyais être, à Port-Royal de Paris, dans un lieu où il y avait, une fenêtre qui regardait dans la galerie d’en bas, qui mène à la porte du couvent, et que j’y voyais toutes nos sœurs de Paris marcher processionnellement, tenant toutes des branches de roses fleuries de roses incarnates les plus belles du monde, et ma sœur Flavie, qui marchait au milieu en rang de supérieure, qui portait entre les mains une maison d’argent que je prenais pour une châsse, et qui conduisait à la porte de la clôture cette sainte procession que j’admirais en dormant, comme la plus belle chose que j’eusse jamais vue : ces habits blancs, et ce vert, et cet incarnat des roses faisant tout à fait un bel effet. Or je dis que cette comparaison est juste, car il est vrai à la lettre que ma sœur Flavie¹⁸ nous a toutes menées à la porte par ses intrigues et ses trahisons, et qu’elle s’est attribué la qualité de supérieure pour dominer nos sœurs, que, nous laissant la participation des souffrances de Jésus-Christ pour notre ornement et nos richesses, elle n’a eu d’ambition que de conserver une maison temporelle, où elle pût rendre éclatante et florissante d’une propriété mondaine, comme M. l’archevêque l’a dit souvent. Il est vrai aussi qu’encore que nous ayons déjà entre nos mains des roses fleuries, que la grâce que Dieu nous a faite de souffrir pour lui en tant de manières a déjà fait naître, ces roses ne sont néanmoins pas encore cueillies, mais elles sont encore attachées à la branche pleine d’épines que nus ne pouvons tenir à la main sans qu’elle nous pique. Ce qui est propre à nous faire voir que nous

¹⁸ La sœur Catherine de Sainte-Flavie Passart (1609-1670) fut l’une des religieuses qui signèrent le Formulaire et l’une des adversaires les plus acharnées des « non- signeuses » : sur son animosité à l’égard d’Angélique de Saint-Jean et la raideur de cette dernière contre Flavie, voir Jean Orcibal, *Port-Royal entre le miracle et l’obéissance. Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean Arnauld d’Andilly*, Paris, Desclée De Brouwer, 1957.

n'avons encore rien gagné d'avoir souffert quelque chose si nous ne continuons à aimer la souffrance, et embrasser toutes celles dont Dieu continue à nous éprouver en ce lieu-ci, et qu'il nous prépare encore.

Voilà donc la procession arrivée, mais il faut la faire entrer. Elle ne tarda guère, car la mère prieure de cette maison ¹⁹, qui nous attendait avec toute sa communauté avec l'impatience que l'on peut juger, ouvrit aussitôt la porte des sacrements ²⁰. La mère Agnès, s'étant levée la première de dessus les degrés où elle était à genoux, marcha la première et fut suivie de nous toutes, comme les brebis suivent leur pasteur qu'elles connaissent et ne suivent pas els étrangers. M. le grand vicaire nous fit entrer, et je ne particularise point ce qui se passa là parce qu'il est écrit ailleurs ²¹. Mais qui pourrait exprimer la joie qu'on se témoignait de part et d'autre et qu'on avait peine à retenir avant que le porte fût fermée ? Quand je l'entreprendrais, je ne le saurais faire. Ceux qui savent ce que c'est qu'une parfaite union et amitié et ceux qui se peuvent imaginer ce que nous avons souffert depuis un an, les unes par une captivité effroyable, où l'on peut dire qu'elles ont été dix mois en ensevelies toutes vivantes et tout ce qu'elles aimaient au monde entièrement mort pour elles, les autres par un déchirement plus cruel que la mort en souffrant la séparation de leurs mères et de leurs sœurs, la division et les trahisons de celles qui les ont abandonnées, la domination de personnes étrangères et l'attente continuelle de toutes sortes de maux et d'une dispersion entière, ceux, dis-je, qui se peuvent bien figurer que de souffrir toutes ces peines sans aucune consolation, s'imagineront bien aussi à peu près quelle peut être la joie que nous reçûmes en nous embrassant ce jour-là et en nous racontant les unes aux autres nos aventures, pour remercier Dieu, *qui de tantis periculis nos eruit et eripit, in quem speramus quoniam et adhuc eripiet*, "qui nous a délivrés de tant de danger[s] et de la bonté de qui nous espérons qu'il nous en délivrera encore" ²².

Je ne saurais mieux finir que par cette heureuse espérance qui, n'étant appuyée que sur la charité de Dieu, la grâce de Jésus-Christ et la vertu du Saint-Esprit, ne nous peut jamais confondre, mais au contraire sera

¹⁹ Marie de Sainte-Madeleine du Fargis (1618-1691), entrée à huit ans comme pensionnaire de l'abbaye de Port-Royal, devient religieuse professe en 1640. Prieure du monastère des Champs en 1660, elle refusera de signer le Formulaire. En 1669, elle est élue abbesse, le reste jusqu'en 1678, et est réélue en 1684 : elle occupe la même fonction jusqu'en 1690, remplacée alors, en raison de ses infirmités, par la mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, tante du poète.

²⁰ Cette porte permettait de passer de l'église dans le cloître et la clôture monastique.

²¹ Voir les *Journaux* de Port-Royal, édités dans les *Relations* de 1724.

²² Extrait de la deuxième épître de saint Paul aux Corinthiens, 1, 10.

le fondement solide de l'édifice spirituel que Dieu veut former en nous, qui doit être bâti de pierres vivantes qu'il a rassemblées de divers lieux en cette profonde vallée, où nous arrivâmes justement la fête de la dédicace de cette église, qui se faisait le dimanche suivant, en sorte que, tant les trente-six qui étaient arrivées le vendredi que les dix-sept qui vinrent le lendemain remplirent tout notre chœur avec toute la communauté qui était déjà en cette maison, et que jamais nous ne chantâmes avec plus de consolation spirituelle : *Hæc est domus Domini firmiter ædificata ; bene fondata est super firmam petram*, "c'est ici la maison de Dieu qui est solidement bâtie, elle est fort bien fondée"²³, puisqu'elle est appuyée sur la pierre et qu'elle ne met sa confiance qu'en la seule grâce de son Sauveur, qui nous disait par sa conduite sur nous ces paroles de l'évangile qu'on lisait ce jour-là pour le dimanche suivant : *Misereor super turbam, quia ecce jam triduo sustinent me*, "j'ai grande compassion de ce peuple, parce qu'il y a déjà trois jours qu'il demeure continuellement avec moi"²⁴, et ils n'ont rien à manger, – ce qui nous fut aussi de remarque, parce que sa providence ordonne tout et contribue toute chose en cette occasion, en la consolation de notre foi.

Soli Deo salvatori nostro per Jesus Christum dominum nostrum, gloria et magnificentia et imperium, et potestas ante omne sæculum et nunc et in sæcula sæculorum. Amen. "Au seul Dieu notre sauveur soit gloire, magnificence, force et empire, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il !".

Fait à Port-Royal des Champs, le 28 novembre 1665²⁵.

Sœur Angélique de Saint-Jean.

²³ Extrait de l'office de la liturgie catholique pour la Dédicace des églises.

²⁴ Citations des livres de l'*Apocalypse* et de saint Paul

²⁵ Ces indications, comme la signature qui suit, « manquent dans les meilleures copies, mais semblent pourtant authentiques » (L. Cagnet).

En écho à ce texte d'Angélique de Saint-Jean, une lettre de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne à son père, le peintre Philippe de Champaigne.

Les religieuses de Port-Royal qui ont refusé de signer le Formulaire de condamnation de Jansénius, regroupées, les 3 et 4 juillet 1665, dans l'abbaye des Champs, ont été privées de sacrements et de leurs confesseurs habituels, mais surveillées par des gardes. Elles sont rejointes, le 25 juillet, par la mère Madeleine de Ligny. Les religieuses recluses dans des monastères étrangers sont invitées par leurs amis à composer une relation de leur captivité. Terminée en novembre 1665, la relation d'Angélique de Saint-Jean frappa de suite ses premiers lecteurs par sa qualité exceptionnelle d'écriture et par la profondeur de sa réflexion. En dépit du régime très dur des conditions de vie aux Champs et de la clandestinité des rapports avec l'extérieur, le texte d'Angélique fut connu et diffusé hors de la vallée de Chevreuse. On projette même d'en adresser une copie à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et la religieuse s'en émeut dans une lettre à son oncle Antoine Arnauld :

« Je vous supplie très humblement, si vous prenez la résolution d'envoyer cet écrit à M. d'Alet, que ce soit, s'il vous plaît, avec toutes les conditions que vous avez la bonté de me promettre, l'une du secret et l'autre d'y faire les retranchements et les corrections que vous jugerez nécessaires, non pas pour empêcher qu'on n'en voie les défauts, et que ce ne soit une confession, en y laissant voir les fautes que j'y ai commises, mais pour faire au contraire, qu'elle paraisse en ces endroits-là une véritable confession »²⁶.

La communauté des Champs demeure dans l'attente, jusqu'à la réconciliation du 18 février 1669, où elle sera rétablie dans l'usage des sacrements.

Pendant de longues années, les moniales vivent dans la crainte et l'inquiétude, « exilées et bannies dans ce désert », selon les termes de la sœur Catherine de Champaigne, fille du peintre. La religieuse prend la plume pour adresser à son père, dans une fort belle lettre, un message d'espoir et de confiance en Dieu. Les communications avec l'extérieur se font rares et mal aisées : il a paru intéressant d'ajouter ce témoignage peu connu sur la vie intime d'une jeune femme de l'abbaye de Port-Royal des Champs²⁷.

²⁶ Extrait de lettre cité par L. Cognet dans son édition de la *Relation*, voir plus haut, n. 1, p. 19.

²⁷ Texte de la Bibliothèque de Port-Royal, PR 18, p. 252, publié dans mon ouvrage : *Philippe de Champaigne et Port-Royal. Témoignages*, La Rochelle, Himeros, 2007, p. 88-90.

[Port-Royal des Champs,
20 mars 1666].

Mon très cher père,

Je ne saurais vous exprimer la joie que j'ai eue lorsque nos mères²⁸ ont eu la bonté de m'offrir de vous écrire en une occasion qui sera peut-être unique à l'avenir, comme elle l'a été depuis neuf mois que l'on nous a bannies et exilées en ce désert. Je m'assure que cela vous donnera de la consolation, puisque je ne doute point que vous ne désiriez beaucoup d'apprendre de mes nouvelles par moi-même et c'est ce qui fait que je n'ai garde d'y manquer et de remercier très humblement nos mères pour vous et pour moi de m'en avoir avertie : c'est un effet et une suite de leur charité et de leur tendresse, qui est incomparable et plus grande que jamais.

Nous avons heureusement éprouvé, étant réunies avec elles, qu'elles étaient, après Dieu, tout notre trésor, notre joie et notre paix, n'en ayant jamais été tant ressentie que depuis cette grâce singulière que Dieu nous a faite, malgré tous les efforts de nos ennemis visibles et invisibles. Pour moi, j'avoue que ma vie ne sera pas assez longue, selon ma pensée, pour lui en pouvoir témoigner ma reconnaissance et ma gratitude, quelque orage et quelque persécution qu'on nous suscite ; rien ne nous étonnera, pourvu que Dieu nous conserve la miséricorde d'une parfaite union, et le trésor qu'il nous a rendu, sur qui J. veut bien que nous mettions notre confiance comme en lui-même, puisqu'elles sont toutes à lui et ne nous conduisent qu'à lui confier qu'un bras de chair et une crainte tout humaine de la puissance de ceux qui peuvent faire périr nos corps, mais à qui on n'a pas donné le pouvoir de toucher à nos âmes, en qui nous aurions voulu nous appuyer, nous auraient fait tomber malheureusement dans le précipice.

C'est pourquoi je vous conjure de tout mon cœur de prier Dieu sans cesse qu'il ne permette pas que je me rende indigne de toutes les faveurs et les grâces qu'il a daigné nous faire jusqu'à présent, et qu'il continuera encore par sa bonté infinie. Je voudrais me pouvoir dispenser, mon très cher père, de vous témoigner la douleur que j'ai de votre séparation. Mais quoi ! Cela m'est impossible, et sans crainte de vous attendrir, puisque je puis vous assurer, en même temps, que ma tristesse sur ce sujet est modérée par la volonté de Dieu, dont la considération adoucit les plus grands maux, je vous dirai qu'elle est aussi bien sensible à la nature, et que c'est une épreuve des

²⁸ L'abbesse, Madeleine de Ligny, et la prieure, Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

plus affligeantes. Elle finira quand il plaira à Dieu : c'est à lui à qui il n'y a point de danger de parler de nos affections et de lui représenter l'oppression qu'on nous fait souffrir pour obtenir la force qui est nécessaire pour la porter autant de temps qu'il lui plaira ; car, pour les discours que l'on en tient, cela ne sert pour l'ordinaire qu'à affaiblir ou au moins à attendrir sur ce que l'on aime et dont on se voit privé. C'est pourquoi je ne veux rien dire davantage sinon de vous supplier très humblement que je vous voie plus souvent en esprit que je ne le pourrai faire extérieurement.

Nous sommes ici dans une parfaite solitude, et nous n'avons que de ces visites intérieures et spirituelles, toutes les autres en étant bannies. Le monde, et tout ce qui est au dehors, n'a non plus de communication avec nous que l'on a avec les morts qui sont dans le tombeau : c'est, je vous assure, un heureux état. Il serait à souhaiter, et nous en prions Dieu sans cesse, que nos sœurs qui se sont désunies d'avec nous²⁹ et qui sont le sujet de notre douleur et de nos gémissements vers lui, puissent éprouver la paix que nous y possédons et le bonheur de ceux qui ne veulent plaire qu'à Dieu en ce monde et en l'autre. Assurément elles ne pourraient pas, dans le malheureux état où elles sont ; nous en avons une extrême pitié, mais point du tout d'aversion ni de ressentiment contre elles, et Dieu nous fait la grâce de les aimer sincèrement et de leur désirer ce que nous souhaitons pour nous-mêmes. Je n'ai pas cru qu'il fût inutile de vous dire cela en passant.

J'ai bien de la peine à finir, mais il faut pourtant que cela se fasse, en vous disant, pour conclure, que la mère Agnès et ma sœur Angélique³⁰ se portent bien, Dieu merci ; ce sont celles que vous connaissez particulièrement et à qui vous savez que je suis plus redevable et plus obligée qu'à qui que ce soit : leur santé ne peut être aussi grande que je le souhaite, et je voudrais leur avoir donné toute la mienne, qui est parfaite et entière,

mon très cher père.

²⁹ Religieuses restées à Paris, et appelées les "signeuses", car elles ont accepté de signer le Formulaire.

³⁰ L'ancienne abbesse Agnès Arnauld et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.